

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2017

Compte-rendu

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal s'est réuni en mairie de Riorges, **jeudi 21 septembre 2017 à 20h30**, sous la présidence du maire Jean-Luc CHERVIN.

La convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi. Le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Gilles CONVERT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Suzanne LACOTE, Rémy MUCYO, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT	Roland DEVIS
Blandine LATHUILIERE	Martine SCHMÜCK
Valérie MACHON	Nathalie TISSIER-MICHAUD
Suzanne LACOTE	Martine LAROCHE-SZYMCZAK
Patrice RIVOIRE	Andrée RICCETTI

1 élu absent sans pouvoir (Rémy MUCYO) : 32 votants.

Thierry ROLLET a été désigné secrétaire.

Après l'adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente du 6 juillet, les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour sont soumises à l'approbation du conseil municipal.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Décisions municipales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé et, en cas d'absence ou d'empêchement, à la première adjointe, une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Depuis la convocation à la séance du 6 juillet 2017, les décisions municipales qui ont été prises concernent l'approbation :

- de marchés ou d'avenants à des marchés (feu d'artifice du 13 juillet, chauffage des bâtiments communaux, gardiennage-sécurité-télesurveillance, entretien locaux communs des écoles maternelles, couverture maison quartier du Pontet et annexe mairie, acquisition de deux classes mobiles ;
- de contrats ou conventions (production et diffusion audiovisuelle, formation des élus, location-entretien machine à affranchir le courrier).

Le conseil municipal donne acte au maire à l'unanimité de ces décisions.

2. FINANCES

2.1 Budget général 2017 – Décision modificative n° 3

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Malgré la précision dont font preuve les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif, il peut arriver que certains événements rendent nécessaires des modifications de recettes ou de dépenses. A cette fin, l'assemblée locale a la faculté d'adopter des décisions modificatives qui, sous forme de délibérations, autorisent l'exécutif à effectuer des opérations complémentaires, soit de recettes, soit de dépenses. En pratique, des décisions modificatives peuvent intervenir après l'adoption du budget primitif.

La décision qui est proposée permet, en fonctionnement, d'inscrire en dépenses notamment la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) pour un montant de 50 820 € ainsi que divers transferts de crédits.

En recettes, on retrouve essentiellement des crédits concernant des remboursements de charges de personnel pour 52 000 € ainsi que des droits de mutation pour 20 000 €.

Le montant total de la section de fonctionnement s'élève à 64 512 €.

En investissement, les dépenses nouvelles concernent un complément de crédit pour l'achat de véhicules électriques de 42 180 € ainsi qu'un complément pour la rénovation de la cuisine et des loges de la salle du Grand Marais pour 18 100 €. Un crédit de 50 000 € affecté aux aménagements paysagers est transféré en section de fonctionnement pour la réalisation de plantations.

En recettes d'investissement, on retrouve l'inscription de subventions pour les véhicules électriques à hauteur de 31 984 € et la réduction du virement de la section de fonctionnement de 14 254 €.

Le montant total de la section d'investissement s'élève à 17 730 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n° 3 du budget général 2017.

2.2 Tarifs saison culturelle et des affaires scolaires - Modifications

Rapporteurs : Nathalie TISSIER-MICHAUD, adjointe, déléguée à la vie scolaire et à la citoyenneté, et Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Lors de sa séance du 18 mai 2017, le conseil municipal a approuvé le catalogue recensant l'ensemble des tarifs applicables aux services Animation de la cité et Affaires scolaires, à compter du 1^{er} août 2017 pour les tarifs appliqués en année scolaire. Des erreurs d'interprétation ont été constatées sur les modalités d'application.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications à apporter.

2.3 Taxe d'aménagement

Rapporteur : Isabelle BERTHELOT, conseillère municipale, déléguée au commerce et à l'artisanat.

La réglementation prévoit que tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune peut être reversé à l'établissement public de coopération intercommunale... compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences...

Considérant que la ZAC Demi-Lieue/La Villette, achevée au 31 décembre 2016, a été urbanisée par des opérations d'aménagements réalisées et financées par Roannais Agglomération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la réversion de la part communale de la taxe d'aménagement à Roannais Agglomération pour le secteur économique La Demi-Lieue/La Villette.

2.4-2.5 Demandes de subventions à la Région

Rapporteur : Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport.

La région Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité engager une politique visant à financer les programmes mis en œuvre sur son territoire. Ces programmes comportent principalement des opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage publique, c'est-à-dire communale et intercommunale.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une aide financière pour deux projets :

- la déconstruction d'un bâtiment communal délabré jouxtant le parc du Prieuré et la reconstruction à la place, d'un local permettant l'accueil de l'association Pétanque du Vieux Beaulieu ; ce projet permettra de créer un espace municipal à disposition des pétanqueurs, plus accueillant et plus convivial, adapté au nombre de licenciés du club, avec la mise aux normes de sanitaires selon la réglementation ;
- la réfection des structures extérieures des tennis Arthur Ashe afin d'accueillir dans les meilleures conditions les membres du club pour les entraînements, les événements sportifs et le public.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter pour ces deux dossiers, une subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes, d'un montant aussi élevé que possible.

2.6 Demande de subvention au Département

Rapporteur : Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine.

Le Département a adapté en début d'année 2017, sa politique de solidarité territoriale visant à financer les programmes mis en œuvre sur son territoire, en mettant en place de nouveaux dispositifs départementaux d'accompagnement en faveur des communes et intercommunalités. Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une aide financière, soit au titre de l'aide aux communes urbaines, soit au titre de l'appel à partenariat sur les priorités départementales d'accompagnement des collectivités, pour la réfection de la toiture du centre sportif Léo Lagrange situé 274 rue Albrecht Iffländer à Riorges, à proximité immédiate du collège Albert Schweitzer. Ces travaux permettront de rénover l'étanchéité complète du bâtiment et de profiter de l'intervention pour réaliser une isolation du toit dans un souci d'amélioration des performances et d'économie des dépenses énergétiques.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de la Loire.

2.7 Garantie d'emprunt

Rapporteur : Jacky BARRAUD, adjoint, délégué aux logements, aux jardins familiaux et à la médiation.

Dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 27 logements situés rue des Noyers à Riorges, OPHEOR est amené à contracter, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt pour lequel il sollicite la garantie partielle par la commune, à hauteur de 79 %.

Le conseil municipal décide d'accorder cette garantie à l'unanimité.

2.8 Rapport de gestion 2016 de la SEDL

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

La ville de Riorges est actionnaire de la SEDL. A ce titre, elle doit se prononcer sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an par les représentants au conseil d'administration. La SEDL intervient sur la commune. Un traité de concession d'aménagement a été signé avec elle pour la réalisation de la ZAC du Triangle des Canaux.

Après examen du compte de résultat pour l'exercice 2016, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de gestion 2016 de la SEDL.

2.9 Octroi d'une subvention exceptionnelle pour les sinistrés d'Irma

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

L'ouragan Irma qui s'est abattu sur les petites Antilles le 7 septembre dernier a été sans précédent. Des décès sont à déplorer et toutes les infrastructures essentielles (routes, réseaux de communication, établissements de soin, production d'énergie et d'eau potable...) sont détruites. Des renforts sont envoyés depuis l'Hexagone (sapeurs-pompiers, escadron gendarmerie mobile et techniciens...). L'urgence principale, outre la recherche et le secours médical aux victimes, est de fournir à manger et à boire aux habitants ; il n'y a plus d'eau potable sur les îles. Il va falloir aussi reconstruire les réseaux, les infrastructures et les habitations.

Devant l'ampleur de cette catastrophe, la commune souhaite apporter une contribution financière aux populations sinistrées.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Fondation de France pour venir en aide aux sinistrés de l'ouragan Irma.

3. CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Modification n° 1 du PLU – Lancement procédure

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

Par délibération du 20 octobre 2016, le conseil municipal a approuvé le projet de révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. Les grandes options développées dans le programme d'aménagement et de développement durable (PADD), ainsi que l'essentiel du document restent bien entendu d'actualité mais il est apparu nécessaire de modifier trois orientations d'aménagement et de programmation (OAP), ne remettant pas en cause l'économie générale du PADD. Ces modifications portent sur :

➤ La Rivoire

Afin de rendre opérationnelle la continuité immédiate du projet de "La Rivoire 2" par la réalisation a minima de quatre maisons supplémentaires en logements locatifs aidés, il est nécessaire de modifier le phasage de l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de l'OAP "La Rivoire" ;

➤ **Route d'Ouches**

Afin de favoriser la cession de la parcelle AM 232 dans sa totalité, la commune souhaite modifier le périmètre de l'OAP "Route d'Ouches" ; la partie nord de la parcelle ne constitue pas un élément majeur de l'OAP ; elle est grevée d'une marge de recul de la RD 300 la rendant en grande partie non constructible ;

➤ **Maréchal Foch**

Afin de permettre la réalisation d'une opération dans le respect de la densité minimale et des formes d'habitat prévues par l'OAP, la commune souhaite modifier les marges de recul paysagées de 10 m dans la partie nord du tènement et les mettre en cohérence avec les autres marges de recul prévues à 5 m.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification n° 1 du PLU.

3.2 Echange de terrains

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Dans le cadre de sa politique de réserves foncières en rapport avec l'orientation d'aménagement et de programmation sur le secteur des Poupées, la commune envisage l'acquisition d'un terrain situé rue Pierre Dubreuil, d'une superficie de 1 756 m².

Un accord amiable est intervenu avec le propriétaire sur la base d'un échange de terrains avec soulte. La commune céderait en échange un terrain situé chemin Marcel Grenery.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

3.3 Gestion population chats errants

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

Les fourrières pour animaux constituent une obligation légale pour les collectivités territoriales. A ce titre, la ville de Riorges a passé une convention avec l'Arche de Noé qui capture, accueille et garde des chats trouvés errants, abandonnés ou en état de divagation. Confrontée à une surpopulation féline, cette association a de plus en plus de difficulté à trouver des familles d'accueil, ce qui induit des temps de séjour importants dans le refuge.

Pour lutter contre ce pullulement et assurer une régulation des chats errants, il est proposé de mettre en place un dispositif complémentaire, déjà expérimenté et qui a fait ses preuves : capturer, stériliser, identifier et remettre en liberté les chats errants non identifiés, les relâcher dans les mêmes lieux avec installation de mini abris sur des sites prédéfinis.

Ce dispositif entre dans le cadre de la politique municipale relative à la présence des animaux dans la ville.

Pour ce faire, un partenariat est possible avec la Fondation 30 Millions d'Amis, par le biais d'une convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention à signer avec la Fondation.

3.4-3.5-3.6-3.7 Rapports annuels 2016 eau, assainissement et déchets

Rapporteurs : Stéphane JEVAUDAN, adjoint, délégué en matière de développement durable, hygiène et sécurité, et Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

La réglementation prévoit que des rapports spécifiques sur les services publics d'eau potable, d'assainissement (collectif et non collectif) et d'élimination des déchets soient présentés en conseil municipal. Ces rapports qui sont par ailleurs à la disposition du public, portent sur le prix et la qualité des services et donnent des informations d'ordre technique et financier, au titre de l'année écoulée, en l'occurrence 2016. Ils ne font pas l'objet d'un vote dans la mesure où il ne s'agit que d'informations.

Ces rapports sont présentés à l'assemblée qui en donne acte.

4. ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE

4.1 Projet éducatif local

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

Dans le cadre des activités en temps scolaire et périscolaire mises en place dans le cadre du projet éducatif local (PEL), il est fait appel à différentes structures associatives ou auto-entreprises spécialisées dans leur domaine d'activité. Pour formaliser ces interventions, il convient, pour chaque activité, de passer une convention entre la structure associative et/ou l'auto-entreprise et la commune de Riorges, reprenant les modalités pédagogiques de l'intervention, le calendrier de mise en œuvre, les modalités d'encadrement ainsi que les modalités financières négociées entre les deux parties et entrant dans les limites budgétaires prévues pour ces activités.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer les conventions à passer avec les associations ou auto-entreprises spécialisées.

5. VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

5.1 Section sportive scolaire handball au collège

Rapporteur : Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport.

Depuis 2013, une section sportive scolaire handball a été créée au collège Albert Schweitzer. La convention de fonctionnement fixant le cadre du suivi scolaire et sportif des élèves inscrits dans cette section et précisant les engagements de chaque partie (commune, collège et club de handball 2RHB) a été renouvelée en décembre 2016. Un avenant à cette convention est proposé afin de permettre l'admission des élèves licenciés dans tout club de hand et non plus seulement au 2RHB.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

5.2 Exposition A ciel ouvert – Demande de subvention

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

L'exposition A ciel ouvert, parcours d'art actuel se déroulant au château de Beaulieu et qui se tiendra en 2018 du 2 juin au 2 septembre, est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le dossier établi à cet effet par les services et sollicite une subvention auprès de la DRAC, d'un montant aussi élevé que possible.

6. PERSONNEL COMMUNAL

6.1 Santé et sécurité au travail

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Dans une logique de développement conjoint des politiques de santé et sécurité au travail pour le personnel, un service commun santé et sécurité a été mis en place depuis 2013 entre Roannais Agglomération et la commune de Riorges. La dernière convention signée à ce titre a pris fin le 31 mai dernier. Un nouveau projet a été présenté au Fonds National de Prévention en vue de solliciter une subvention pour accompagner cette démarche partenariale visant à faire de la prise en compte de la santé et de la sécurité du personnel un outil au service de la performance collective des services publics locaux.

La réponse pour ce nouveau dossier ne devant pas intervenir avant fin 2017, Roannais Agglomération se propose, afin de poursuivre le travail engagé, d'assurer une prestation de service pour la commune intéressée du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de prestations de service SST à passer avec Roannais Agglomération.

7. VŒUX ET MOTIONS

7.1 Réforme de la carte judiciaire

Rapporteur : Nabih NEJJAR, adjoint, délégué à la communication et aux techniques de la formation et de la communication.

Dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, des menaces sérieuses pèsent sur le devenir du Tribunal de Grande Instance de Roanne et ses juridictions. Le projet de réforme prévoit notamment le regroupement à un tribunal de première instance départemental de toutes les juridictions de première instance. Ce projet apparaît de nature à remettre en cause la proximité du justiciable par rapport à son tribunal ; les justiciables distants des métropoles n'auront plus accès à la justice sauf par des moyens électroniques et impersonnels. L'Etat ne doit pas se désengager des territoires ; la justice, au même titre que l'éducation, la santé ou la sécurité, est un service public essentiel. Pour les justiciables et les professionnels de la justice, la perte du Tribunal de Grande Instance de Roanne au profit d'un tribunal de première instance à Saint-Etienne, représenterait une forte contrainte en terme de déplacements, nonobstant la contradiction avec la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, pour ces raisons, le conseil municipal, à l'unanimité, exige du ministère de la Justice, le maintien du Tribunal de Grande Instance de Roanne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN